



Ordre
des ingénieurs
forestiers
du Québec

Projet de séparation du poste de Président-directeur général

Pour une gouvernance saine et responsable

Tournée régionale

Mai - Juin 2008



Un brin d'histoire

- En 1984, le siège social de l'Ordre est composé d'un Directeur général et secrétaire, 1 Adjoint au DG et secrétaire, 1 Syndic (TP), 1 Inspecteur (TP), 2 Agentes de bureau. Président élu au suffrage des administrateurs élus et non rémunéré pour un mandat d'un an.
- En 1984, débat controversé à l'AG : visibilité de l'Ordre, indépendance, crédibilité. On crée un Comité pour analyser la question.
- En 1985 : adoption d'une résolution au Bureau visant l'embauche d'une ressource comme Agent de recherche et d'information.
- En 1985 à l'AG, adoption d'une hausse de cotisation de 50\$ pour l'embauche d'un Directeur des communications. Février 1986, AG spéciale renverse cette décision.
- En 1988, le Bureau crée le poste de Directeur des communications.
- En 1994 à l'AG, adoption du mode d'élection au suffrage universel des membres et poste de DG accordé au Président élu.
- En 1995 : élection du premier PDG de l'Ordre (3 candidatures).
- En 1998 : élection du deuxième PDG de l'Ordre (1 candidature).



Un brin d'histoire

- En 2001 : réélection du PDG sortant de l'Ordre (1 candidature).
- En 2004 : réélection du PDG sortant de l'Ordre (2 candidatures).
- **En mai 2004 : le CA mandaté pour faire le bilan de la pertinence de la formule de PDG**
- En janvier 2005 : le CA recommande la séparation du poste en deux, soit un Président élu pour 3 ans et rémunéré + un Directeur-général engagé à temps plein.
- En février 2005 : le Bureau donne son accord de principe à la recommandation du CA et demande au CA d'évaluer les implications financières et de préparer un plan d'action.
- En septembre 2005 : démission du PDG et le dossier de séparation du poste est mis sur la glace.
- De septembre 2005 à avril 2006 : PDG par intérim (2 jours/sem.).
- En 2006 : élection du troisième PDG de l'Ordre (2 candidatures).
- En mai 2007 : démission du PDG et nomination par les administrateurs du Bureau d'un nouveau PDG pour remplir le mandat jusqu'en 2009.
- En août 2007 : réactivation du dossier de séparation du poste de PDG.



Ordre
des ingénieurs
forestiers
du Québec

Résumé des fonctions

Président	Directeur général
Agit comme porte-parole et représentant officiel de l'Ordre (règlement OIFQ)	Assure l'administration des affaires courantes
Exerce un droit de surveillance générale sur les affaires de l'Ordre (CP, art. 80)	Coordonne la direction et la gestion du personnel au siège social
Veille à l'administration des affaires du Bureau, du CA et de l'AGA dans le respect des grandes orientations et politiques de l'Ordre (CP, art. 80)	Assure un suivi de toutes les décisions du Bureau, du CA et de l'AG
Veille à l'application des décisions du Bureau et de celles des membres à l'AG (CP, art. 80)	Prépare les réunions de Bureau et de CA et les assemblées générales
Supervise la préparation du budget et le suivi en cours d'année	Prépare les prévisions budgétaires et en assure le suivi en cours d'année
Recommande au Bureau des politiques et des programmes	Voit à ce que les livres de comptabilité soient tenus selon une méthode reconnue
Supervise la préparation annuelle du congrès	Participe au développement de politiques et de programmes en lien avec la mission de l'Ordre
	Supervise la perception de la cotisation annuelle
	Prépare le rapport annuel, supervise la réalisation des états financiers et la préparation du congrès
	Agit comme représentant de l'Ordre au sein de différents comités de travail externes



Ordre
des ingénieurs
forestiers
du Québec

Président-directeur général

Avantages	Inconvénients
Permet d'avoir une complète indépendance/crédibilité par rapport à un employeur	On note des difficultés pour recruter des candidats dû au caractère public des élections
Peut accélérer le traitement de certains dossiers puisque le président a aussi autorité sur la gestion du siège social	On élit un président et non un directeur général; le Code des professions ne permet pas d'introduire des critères de sélection*
Aucune ambiguïté possible sur l'identification de la direction de l'Ordre par les partenaires et le public	Les qualités d'un bon président sont très différentes des qualités recherchées pour un bon directeur général
Une seule personne à choisir pour occuper les deux fonctions	On crée une concentration des pouvoirs d'autorité
	Lors d'un départ ou d'une démission, on observe une déstabilisation sérieuse de l'organisation puisque toute la tête dirigeante se retire en même temps
	La formule est mal adaptée pour gérer l'accroissement des tâches et des dossiers de direction générale
	La formule n'est pas conçue pour un ordre professionnel car elle limite sérieusement le pouvoir du Bureau à corriger des problèmes de direction générale
	La formule est une contrainte majeure pour des candidats en région qui souhaiteraient se présenter comme président

* 4 ordres sur 45 au Québec fonctionnent avec un PDG (2004)



Ordre
des ingénieurs
forestiers
du Québec

Président + directeur général

Avantages	Inconvénients
Répartition claire des rôles et responsabilités entre le président et le directeur général	La formule implique une légère hausse budgétaire
On crée une saine répartition des pouvoirs d'autorité qui favorise une meilleure gouvernance	Requiert d'un président à temps partiel un haut niveau d'intégrité et d'indépendance face à son employeur
Élimine toute confusion lors de l'élection du président : le président est élu pour ses qualités de porte-parole politique de l'Ordre	La formule peut entraîner une confusion des rôles et responsabilités s'ils ne sont pas bien définis au préalable
Avec un mandat de 3 ans, la formule permet plus aisément à des candidats en région de briguer la présidence (poste à temps partiel et rémunéré)	
L'embauche du directeur général se fait à partir d'un processus rigoureux et transparent (appel public de candidature, critères de sélection élevés, comité de sélection, test d'évaluation par firme externe)	
Lors d'un départ ou d'une démission, de l'un ou l'autre, on évite la déstabilisation de l'organisation	
Procure une stabilité dans la gestion administrative et l'organisation du travail du siège social	
La formule permet de mieux gérer l'accroissement des tâches et des dossiers de direction générale (+1jr/se(m.))	
Les échanges d'idées entre le président et le directeur général peuvent s'avérer enrichissants pour l'Ordre	



Impacts financiers

Formule actuelle PDG

2009-2010 109 929\$

Formule Président + Directeur général

(Allocation annuelle Président 20 à 30K\$)

2009-2010 140 000\$ à 150 000\$

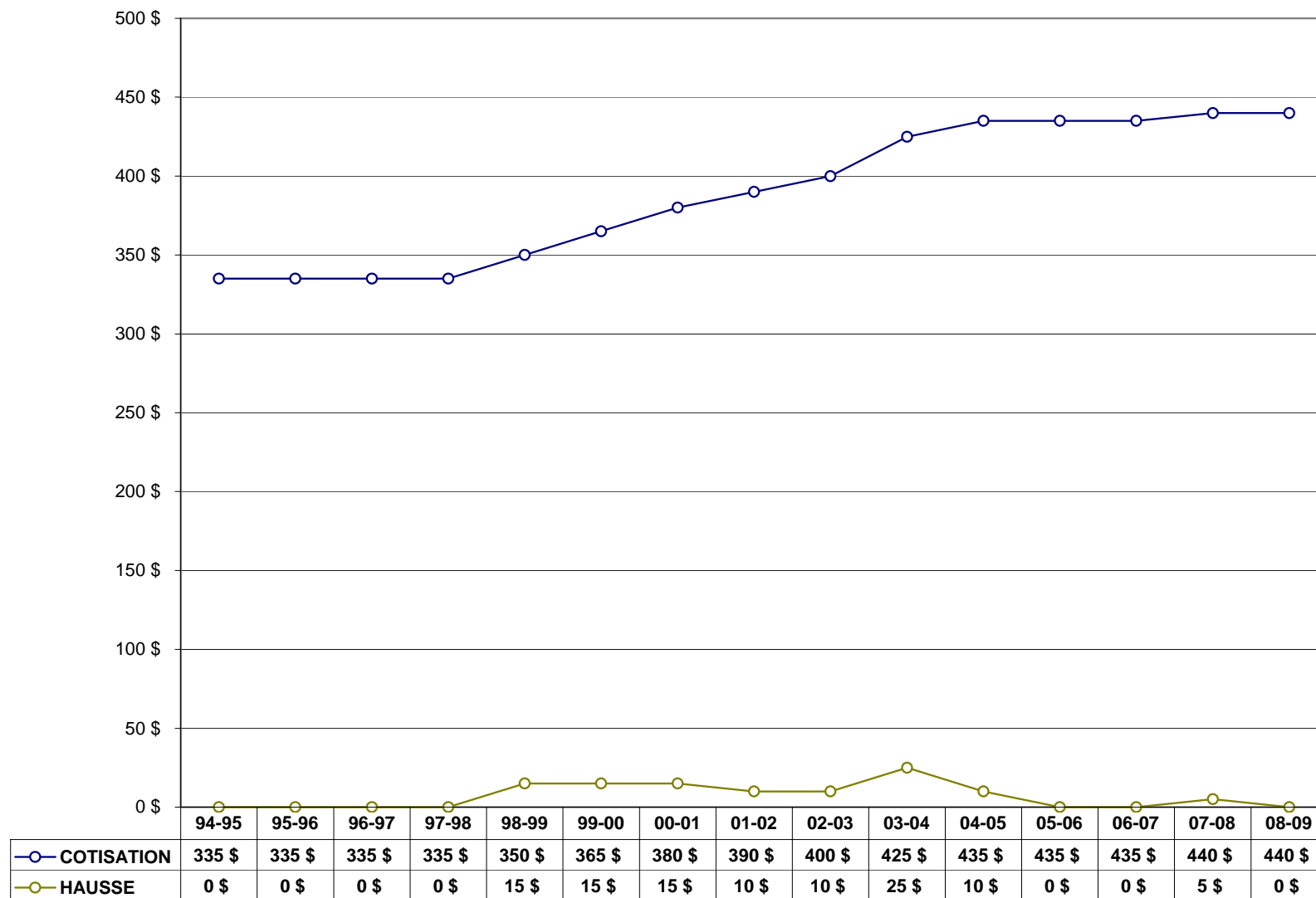
+29 500\$ à +39 500\$ p/r formule PDG

augmentation 15\$ (3%) à 20\$ (4.5%)



Ordre
des ingénieurs
forestiers
du Québec

Évolution de la cotisation





Plan d'action et échéancier

Action	Échéancier
Adoption au Bureau du <i>Plan d'action et échéancier</i> .	22 février 08
Préparation au CA du budget pro forma pour l'année 2009-2010.	29 avril 08
Adoption au Bureau de l'argumentaire et du budget pro forma 2009-2010.	2 mai 08
Tournée des sections régionales pour présenter le projet de séparation des deux postes et recevoir les commentaires des membres.	mai et juin 08
Envoi par courriel aux membres pour les aviser qu'ils peuvent transmettre leurs commentaires par courriel à l'Ordre.	mai 08
Compilation des commentaires recueillis durant la tournée et préparation, par Secrétaire de l'Ordre, d'un rapport.	juillet 08
Présentation du rapport et adoption de la position du Bureau de conserver ou non la formule actuelle de président-directeur général.	28 août 08



Ordre
des ingénieurs
forestiers
du Québec

Plan d'action et échéancier

Action	Échéancier
Nomination des membres du Comité de sélection du directeur général	16 septembre 08
Présentation du nouveau modèle de gouvernance de l'Ordre lors du Congrès (17-18-19 septembre 2008)	18 septembre 08
Appel de candidature pour le poste de directeur général	1er décembre 08 au 9 janvier 09
Avis d'élection pour le poste de président	9 janvier 09
Analyse des dossiers de candidature pour le poste de directeur général, entrevue des candidats et recommandation au Bureau	12 au 30 janvier 09
Sélection finale et nomination du candidat choisi	6 février 09
Clôture du scrutin et dépouillement des votes	9 et 10 mars 09
Entrée en fonction du directeur général	16 mars 09
Transfert des dossiers	16 au 31 mars 09
Entrée en fonction du président	3 avril 09 (réunion du Bureau)